

Découvrez

le métier de greffier, greffière

Accompagner les juges, les requérantes et requérants, les avocates et avocats, du dépôt du recours jusqu'à la décision de justice.

Au quotidien

Le greffier, la greffière exerce ses fonctions dans la chambre d'un tribunal administratif, d'une cour administrative d'appel ou de la Cour nationale du droit d'asile. Ces chambres sont composées de magistrates et magistrats dont un président ou présidente et d'une équipe d'agentes et agents de greffe que le greffier, la greffière encadre sous la direction d'un greffier ou d'une greffière en chef. Les greffières et greffiers sont près de 300 dans les tribunaux et les cours.

Une présence quotidienne à chaque étape du recours

Lorsqu'une personne conteste une décision de l'administration et dépose un recours auprès d'un tribunal administratif, d'une cour administrative d'appel ou de la Cour nationale du droit d'asile, c'est le greffier, la greffière qui assure le bon déroulement de la procédure.

Elle, il va accompagner tous les acteurs et actrices de la justice administrative en assurant un rôle essentiel de coordination et d'intermédiaire entre les magistrates, les magistrats et toutes les parties impliquées dans le litige. Elle, il est en contact des parties et de leurs avocates et avocats qu'il renseigne à chaque étape de la procédure.

Le greffier, la greffière assiste au quotidien les magistrates et magistrats, durant l'instruction de l'affaire puis l'audience. Elle, il organise les audiences et veille à leur bon déroulement sous l'autorité du président, de la présidente de chambre : préparation, accueil des requérantes et requérants, avocates et avocats, et greffe de l'audience (annonce de l'affaire, prise de notes, etc.). Elle, il assure la relecture des projets de décision, qu'elle, il signe. Elle, il peut aussi préparer le projet de décision sur certaines affaires.

Il encadre les agentes et agents de greffe de sa chambre, en relation directe avec ses supérieurs (le président, la présidente de chambre et le greffier, la greffière en chef).

ELLE TÉMOIGNE

YVONNE

greffière dans une cour administrative d'appel



“

« Le greffe est **au cœur de l'instruction des recours.** »

Le greffe est au cœur de l'instruction des recours, qui est le fruit d'un enrichissant travail d'équipe qui s'installe entre les magistrates et magistrats, les agentes et agents du greffe et les aides à la décision.

Il s'occupe de dossiers variés aux forts enjeux qui donnent une dimension passionnante à ce métier. Par exemple, nous examinons tous les recours déposés contre les décisions liées aux Jeux olympiques de 2024, à forte couverture médiatique.

Les métiers du greffe favorisent le travail en équipe, le sens des responsabilités et de l'organisation. Ils sont particulièrement formateurs et ouvrent de belles perspectives de carrière.

”



TOUT SAVOIR SUR NOS MÉTIERS

SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « RECRUTEMENT » :
RECRUTEMENT ET CARRIÈRES (CONSEIL-ETAT.FR)



DÉCOUVRIR NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
CHOISIRLESERVICEPUBLIC.GOUV.FR

Candidatez !

Conditions d'accès et profils recherchés

Le poste de greffier, greffière est accessible :

- aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 minimum,
- aux fonctionnaires titulaires de catégorie B, notamment secrétaire administratif. Des concours sont organisés chaque année : vous pouvez consulter les avis de concours sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/> ou le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/ministere/metiers-du-ministere>
- sous certaines conditions, les postes peuvent être pourvus par le recrutement de personnes contractuelles.

Esprit d'initiative, aisance relationnelle et rigueur, le greffier, la greffière doit aussi avoir le sens des relations humaines.

Une formation juridique n'est pas obligatoire mais est un réel atout pour exercer ce métier.



Perspectives de carrière

Au sein des juridictions administratives

Le greffier, la greffière peut exercer tout autre poste de même niveau partout en France : dans un tribunal administratif, y compris outre-mer, dans une cour administrative d'appel, à la Cour nationale du droit d'asile et au Conseil d'État.

Après quelques années d'ancienneté, et si son niveau de poste le permet, elle, il pourra accéder au poste de greffier, greffière en chef.

Dans toute la fonction publique

Les compétences d'analyse et de rigueur juridique acquises en exerçant la fonction de greffier, greffière dans une juridiction administrative permettent de préparer des concours administratifs de catégorie supérieure.

Elles permettent aussi d'accéder à tout autre poste comprenant une dimension juridique au sein d'une administration territoriale (préfecture, directions régionales, etc.) ou centrale (ministère, autorité administrative indépendante, etc.). Le greffier, la greffière peut aussi candidater auprès d'une juridiction judiciaire.

Les offres d'emploi sont diffusées :

- sur les sites des tribunaux et des cours administratives d'appel et de la Cour nationale du droit d'asile,
- sur le site *Choisir le service public*, rubrique « offres d'emploi » - rechercher « greffier ».



TOUT SAVOIR SUR NOS MÉTIERS

SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « RECRUTEMENT » :
RECRUTEMENT ET CARRIÈRES (CONSEIL-ETAT.FR)



DÉCOUVRIR NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
CHOISIRLESERVICEPUBLIC.GOUV.FR